

Restriction des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Chers partenaires,

Il est désormais dans la responsabilité de la société MICROSENS GmbH & Co. KG, en tant que fabricant européen, de réaliser ses processus de développement, fabrication et commercialisation de telle sorte qu'ils respectent l'environnement.

La législation a voté le 16 Mars 2005 une loi sur la mise en circulation, la reprise et le recyclage des équipements électriques et électroniques. Cette Directive Européenne 2002/96/EC sur le recyclage des vieux équipements (WEEE) intègre la Directive Européenne 2002/95/EG (RoHS) ; toutes 2 sont à intégrer au droit national de chaque Etat de L'UE.

Tous les produits de la société MICROSENS répondent entièrement à cette Directive Européenne 2002/95/EG (RoHS) sur la « Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses ».

Tous les produits MICROSENS ont été vérifiés, voire modifiés et adaptés, et répondent désormais tous à la directive RoHS. De plus, seuls les fournisseurs de composants et sous-traitants ayant prouvé leur conformité à la directive RoHS sont agréés fournisseurs MICROSENS.

Pour les équipements électriques et électroniques mis en circulation pour la première fois après le 1er Juillet 2006, seule une concentration maximale de 0,1 % en masse de matériau homogène pour le plomb, le chrome hexavalent, le mercure, les biphenils polybrominés (PBB) ou les éthers de diphénol polybrominés (PBDE), et de 0,01 % en masse de matériau homogène pour le Cadmium sera autorisée.

La loi accèpte, conformément à la directive, des exceptions pour certaines substances et certains cas d'utilisation, notamment concernant « le plomb dans les soudures pour les équipements d'infrastructure de réseaux destinés à la commutation, la signalisation, la transmission ainsi que la gestion de réseaux dans le domaine des télécommunications. »

Comme cette directive a été transposée dans les législations nationales et s'impose comme loi ferme et valide, aucune indication particulière telle par exemple une mention „RoHS-conform“ sur les produits, n'est nécessaire.

Hamm, le 23 Juin 2006

MICROSENS GmbH & Co. KG